EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 25 juin 2015

Présidence de Monsieur Michele Scala

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 69-2015 de la Municipalité du 27 avril 2015,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE d'adopter le règlement communal sur les transports scolaires avec les amendements suivants :

- Amendement 1 : Art. 2. Remplacement de la première phrase par : Ce règlement s'applique aux déplacements des élèves entre le domicile ou le lieu de résidence de leurs parents entre le lieu de résidence de l'enfant et l'école.
- Amendement 2 : Aux art. 8 et 9, remplacer le terme "parents" par "répondant légal".

DECIDE de charger la Municipalité de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement.

> Amendement 3: suppression du 3^e paragraphe des conclusions, soit :

ACCEPTE les charges supplémentaires aux comptes 2015 inhérentes au présent préavis.

PREND ACTE que les charges inhérentes au présent préavis seront portées aux budgets 2016 et suivants.

Ainsi délibéré en séance du 25 juin 2015

Le Président :

Michele Scala

La Secrétaire :

Yvette Charlet